Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 36 (2006)
Heft: 12

Rubrik: Parution

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PARUTION

Mariage, divorce, etc. Un guide pour mieux comprendre

Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants... Autant le savoir, les contes de fée d'aujourd'hui connaissent souvent une fin bien moins heureuse. Pour aider les couples à s'y retrouver dans le dédale des lois sur le mariage, concubinage, divorce ou veuvage, un guide simple et précis vient de paraître.

Le mariage n'a plus vraiment la cote. On lui préfère l'union libre, voire le pacs. Le nombre des divorces, en revanche, explose: une union sur deux se termine par une rupture. Mais derrière le constat et les statistiques, il y a des hommes et des femmes, de tout âge, parfois en détresse et souvent démunis face à la complexité du droit. Le couple devant la loi, un guide pratique, fait le tour des questions que se posent à un moment ou à un autre toutes les personnes vivant à deux. Etayé par des exemples concrets et rédigé en français – non pas en jargon juridique –, cet ouvrage se révèle indispensable à tous les stades de la vie en couple.

Du mariage ...

Eve et Adam viennent de convoler. Le jeune couple n'a pas pris de disposition particulière quant au choix du régime matrimonial. Il est donc soumis d'office au régime de la «participation aux acquêts», ce qui signifie qu'en cas de divorce ou de décès, les économies réalisées durant le mariage seront divisées par deux. Mais Adam et Eve auraient aussi pu passer un contrat de mariage devant notaire et opter soit pour la communauté de biens, soit pour la séparation de biens.

Le régime matrimonial déploie ses effets non pas lorsque tout va bien, mais quand rien ne va plus entre les époux et que le mariage prend fin. C'est aussi lors d'un divorce qu'il est important de connaître le droit et les procédures en vigueur.

... au divorce

Depuis 1990, la nouvelle loi sur le divorce a supprimé la notion de «faute» et de «coupable». L'adultère n'est dès lors plus «punissable» et le conjoint «fautif» ne se voit plus obligé de verser une pension alimentaire. Les biens acquis durant le mariage sont équitablement partagés, mais – et c'est la grande nouveauté de la nouvelle loi sur le divorce – le deuxième pilier auquel les conjoints ont cotisé durant les années de leur union est additionné et divisé par deux, chacun recevant une part égale. Avec, comme c'est le cas de toute loi, des exceptions. En outre, le délai qui permet à l'un des conjoints de s'opposer au divorce est ramené à deux ans après séparation. S'il y a des enfants mineurs, les deux parents peuvent opter pour un partage de l'autorité parentale, avec par exemple garde alternée.

Il n'y a pas que le divorce qui met fin à un mariage, le décès d'un des conjoints marque aussi le terme d'une union. Qu'en est-il pour le conjoint survivant en matière de succession, d'AVS, de rentes de veuf ou de veuve et de deuxième pilier? Autant de questions qu'il est bon de se poser et d'éclaircir à deux. Plusieurs chapitres du guide concernent directement les époux ou les partenaires au bénéfice de l'AVS. Signalons également un chapitre consacré au conjoint étranger et les dispositions relatives aux permis de travail, transmission de la nationalité et naturalisation.

Pour les réfractaires au mariage, le guide explique aussi les avantages et inconvénients de l'union libre et du tout nouveau pacs, le partenariat enregistré, qui accorde aux couples homosexuels des droits presque identiques à ceux des couples mariés.

Nul n'est censé ignorer la loi, dit-on. Avec ce guide entre les mains, impossible de prétendre ne pas la connaître!

Mariette Muller

›› *Le couple devant la loi, mariage, union libre, pacs – divorce, veuvage,* par Anne Zirilli, 147 pages, édité par *Bon à Savoir.* A commander auprès de: *Bon à Savoir,* Service des commandes, Case postale, 8840 Einsiedeln.

Bio express

Anne Zirilli, l'auteure du guide pratique *Le couple devant la loi,* est une journaliste chevronnée. Après plusieurs années passées à *La Tribune du Dimanche* (aujourd'hui *Le Matin Dimanche*) ou encore à *l'Illustré,* elle a occupé la fonction de rédactrice en chef adjointe de *Femina.* Particulièrement attentive aux questions de société, Anne Zirilli s'est au fil de sa carrière spécialisée dans différents domaines dont celui des assurances sociales. Depuis plus d'un an, en tant que journaliste libre, elle collabore régulièrement à la rédaction de *Générations.*